



Association Valloire Nature Et Avenir
Chalet Pierre Paul
Les Verneys
73450 Valloire
Email : contact@vnea.net
Site Web : <http://www.vnea.net>

M. Jean-Michel Charrière
Commissaire Enquêteur
PPRN de Valloire
Mairie
73450Valloire

Objet: Contribution de VNEA à l'enquête publique sur la révision du PPRN de Valloire

Valloire, le 24 Mars 2013

Monsieur,

Je vous fais part, au nom de l'association *Valloire Nature Et Avenir*, du point de vue de cette dernière sur le futur PPRN.

Présentation de notre association : Notre association, basée à Valloire, a pour but de préserver un environnement de qualité sur cette station-village. Elle compte en moyenne 250 adhérents depuis sa création début 2004. Reconnue d'intérêt général depuis 2006, elle œuvre pour un urbanisme de qualité à Valloire, et son action s'inscrit dans une démarche constructive de développement durable pour la station.

Notre association a pris connaissance du nouveau PPRN. Il apparaît que la révision concerne essentiellement les secteurs rendus urbanisables ou présentant de nouveaux risques naturels. Parmi ces sites se trouvent le secteur des Verneys et celui de la Ruaz , qui sont situés sur le cône de déjection du Rio Benoit et doivent faire l'objet d'une vigilance particulière.

Notre analyse du Risque :

- Crue de 1934: Plusieurs témoignages d'anciens ainsi que le rapport du RTM confirment que lors de cette crue le Rio Benoit avait fait son lit au-dessus de la rue du Pré Malin jusqu'au bâtiment des « Eclaireurs » en direction du Sud ! Or on sait que, comme l'affirme un dicton, « Là où l'eau est passée, elle repassera ». Il n'est donc pas à exclure que le même phénomène se reproduise un jour. Si à l'époque le secteur inondé était pratiquement vierge de toute construction, ce qui avait limité l'impact de la crue, celle-ci aurait d'autres conséquences aujourd'hui.



- Phénomènes plus récents (depuis 2006) : Il y a eu 8 crues torrentielles sur Valloire, dont plusieurs ont concerné le Rio Benoit qui, chaque fois, a fait de gros dégâts avec des ponts emportés. L'eau potable de la commune a été coupée à deux reprises pendant plusieurs jours, ce qui pose problème pour une station d'environ 20 000 lits. Il s'en est fallu de peu que le Rio Benoit sorte de son lit, comme en témoignent plusieurs photos disponibles sur le site de notre association. Ainsi la digue située au

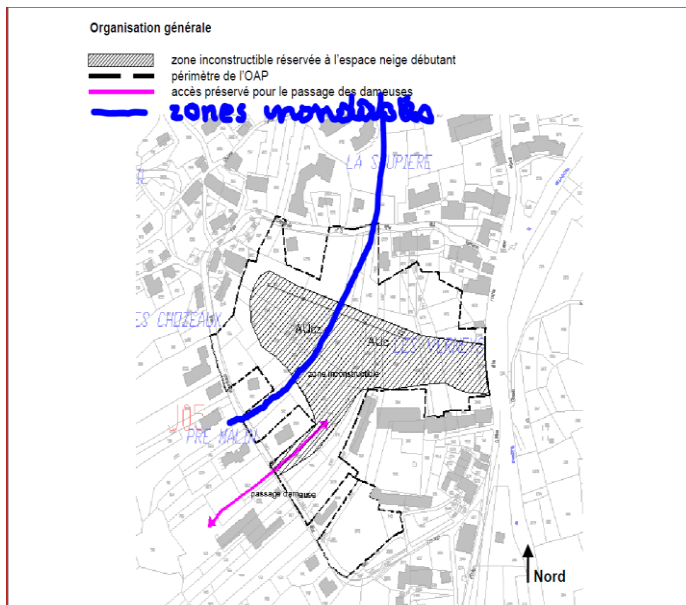
niveau de la piscine des Arolles, qui protège tout le secteur du plat des Verneys, a failli être submergée comme le montre cette photo. Elle a dû être reconstruite (voir la rubrique *Urbanisation* → sous-section *Inondations*).

- Nouveau risque non qualifié: Un glissement de terrain est apparu depuis deux saisons au niveau du lieu-dit « Beaujournal » juste au-dessus des chalets des « Arolles ». La faille est visible à l'œil nu l'été. Ce glissement fait peser de nouveaux risques très importants sur le secteur. Il semble être la conséquence des alternances de pluies torrentielles et de sécheresses qui ont touché Valloire ces dernières années et dont on peut penser qu'elles vont se poursuivre. On ne peut donc exclure que ce glissement de terrain prenne davantage d'ampleur, ou même que de nouveaux glissements apparaissent dans le même secteur. Actuellement, la quantité de matériaux instables a été estimée à 250 000 m³ par le RTM, ce qui est énorme. Nul ne sait comment tous ces matériaux pourraient être évacués lors d'une crue. Dans ces conditions on ne peut exclure un certain nombre de scénarii dont le plus ravageur serait sûrement la formation d'un bouchon qui céderait ensuite sous la pression de l'eau accumulée en amont.

Evolution du PPRN et conséquences pour le PLU

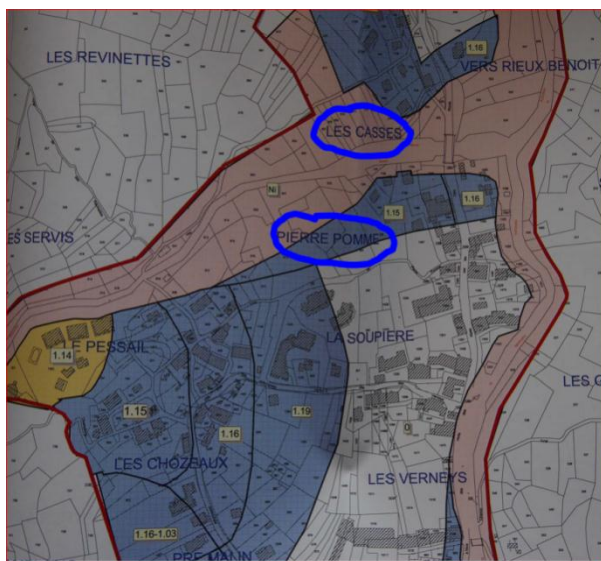
Le nouveau PPRN ne semble pas avoir véritablement pris en compte les phénomènes constatés ces dernières années puisqu'on ne constate pas d'évolution notable du zonage dans ce secteur.

- 1) **En ce qui concerne l'activité actuelle du torrent et la fréquence des crues du Rio Benoît** : si l'intensité de niveau 3 (forte) dans le secteur des Arolles nous semble correspondre à la réalité, en revanche la classification de la période de retour à 4 ou à 3 nous paraît sous-évaluée puisque les crues sont désormais quasi-annuelles.
- 2) **En ce qui concerne les risques liés au glissement de terrain de Beaujournal :**



a) L'OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) n°8 du PLU prévoit sur le plat des Verneys une urbanisation future en couronne d'environ 200 logements (1000 lits, densité de 200 logements/ha) pour moitié en zone classée « inondable ». Le petit téléski et la piste attenante seraient maintenus. **Notre association conteste cette OAP**, dont il serait très difficile d'entraver la réalisation dans les termes prévus si le PLU n'était pas modifié suite à l'enquête du PPRN. Nous demandons pour les années à venir un gel des constructions dans cette zone afin d'avoir un peu de recul sur l'évolution des risques liés au glissement de terrain et aux crues du Rio Benoit.

A défaut, il paraît impératif de réduire la densité de logements pour ne pas dépasser celle de l'OAP n° 7 et des autres OAP de Valloire (à savoir 15 logements/ha). N'est-il pas absurde que cette densité soit plus élevée qu'ailleurs dans une zone à risque ?



b) Par ailleurs le PPRN prévoit un réaménagement des zones rouges et bleues dans le secteur de « Pierre Pomme » en zone UCz du PLU. Au lieu d'une division longitudinale, une nouvelle division dans le sens de la ligne de pente est maintenant prévue. La zone rouge sera la bande la plus proche du Rio Benoit. Est-il raisonnable de construire des immeubles dans cette zone UCz ? Un projet immobilier est déjà annoncé à l'office notarial de Valloire alors que le PPRN et le PLU ne sont pas encore clos ! Ici comme dans les autres secteurs du cône de déjection du torrent nous demandons le gel des constructions (ou au moins la réduction du nombre de logements prévus à l'hectare) le temps d'acquiescer le recul nécessaire pour apprécier l'évolution des risques.

c) L'OAP n° 7 du PLU prévoit une urbanisation en bordure amont du hameau de la Ruaz. Il y est prévu une densité de 15 logements/ha. Or la partie sud du bois des Cassettes jusqu'à l'ancien petit téléski se trouve sur le cône de déjection du Rio Benoit. Comme pour les autres secteurs concernés, l'association demande un gel des constructions dans l'immédiat.

d) Enfin une très légère augmentation de la zone rouge est prévue le long de la Valloirette en aval des Verneys pour faire face aux crues (notamment celles du Rio Benoit). Comme par ailleurs les zones constructibles dans ce secteur ne sont pas destinées à des habitations, nous n'avons pas d'observations particulières à émettre.

Impact prévisible d'une inondation sur les zones habitées



- Quand on voit les conséquences des crues torrentielles (comme sur cette photo de Täsch en Autriche) on peut s'interroger sur l'opportunité de construire un grand nombre de lits sur le plat des Verneys et d'une manière générale sur le cône de déjection du Rio Benoît, notamment à la Ruaz et Pierre-Pomme.
- En cas de crues soudaines et importantes, comment se passerait l'évacuation des habitants si leur nombre devait encore être augmenté de manière significative?
- Dans l'hypothèse où des constructions en couronne seraient édifiées sur la zone amont du plat des Verneys (en zone inondable bleue), les rues du Pré Malin et de la Soupière deviendraient les seules artères d'évacuation. Qu'en serait-il des voitures nécessairement présentes et qui représenteraient autant d'embâcles au bon écoulement ? Que se passerait-il avec les parkings souterrains qui représenteraient autant de pièges pour les habitants et touristes ? Quels seraient les ravages provoqués par la lave torrentielle ? Le rapport du RTM lui-même ne recommande-t-il pas de préserver un maximum de surface d'étalement des laves sur le cône de déjection.
- Dans le secteur de Pierre-Pomme, il nous semble tout à fait imprudent de construire des immeubles, pour les raisons déjà évoquées ci-dessus.
- Enfin, dans le secteur de la Ruaz, le bois des Casses, en amont, nous semble une protection bien faible pour les chalets prévus en aval dans le cadre de l'OAP n° 7 (densité 15 logements/ha).

En résumé, il nous semble qu'une crue de lave torrentielle importante n'est pas à exclure sur le secteur du Rio Benoît. Elle mettrait en péril les biens et les personnes et aurait des conséquences graves notamment pour les populations riveraines. Cela doit impérativement être pris en compte dans les plans d'urbanisation des zones concernées. Les services de l'Etat qui autoriseraient une urbanisation dans ce contexte prendraient une lourde responsabilité, et cela d'autant plus que l'on manque de recul sur l'évolution du nouveau glissement de Beaujournal. C'est pourquoi nous demandons le gel des projets d'envergure pour un minimum de 10 ans, le temps de prendre la mesure du phénomène. A l'issue de cette période, une nouvelle révision du PPRN pourrait être envisagée, permettant de rendre constructibles certaines zones si le risque est maîtrisé, ce qui ne semble pas être le cas aujourd'hui.

Quoi qu'il en soit, même à un degré moindre, le risque perdurera dans ce secteur. Envisager d'y bâtir d'énormes complexes touristiques ne revient-il pas à ignorer les risques naturels ? Est-ce une solution sage et prudente ?

En tant que président de cette association, je reste bien entendu à votre disposition si certains points de ma lettre demandaient à être éclaircis ou si vous souhaitiez en discuter de vive voix. Vous pouvez me joindre par téléphone en journée.

En espérant que vous voudrez bien examiner les arguments développés ici, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire enquêteur, l'expression de mes salutations distinguées.

Régis de Poortere

Président de Valloire Nature Et Avenir